



BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 12 mars 2013

BAISSE DES PRIX : PAS TRÈS HARDI LE LUREL !

Depuis lundi 11 mars, les 108 produits de la liste Lurel sont, paraît-il, disponibles dans les rayons de la grande distribution. Peu repérables au milieu des dizaines de milliers d'autres marchandises, ou carrément absents des rayons, leurs prix ne sont pas les plus bas dans leur catégorie. En tout état de cause, le gain pour le consommateur est marginal. A cela s'ajoute le fait que les patrons de la grande distribution ne cessent d'augmenter la plupart de leurs prix.

Notre porte monnaie ne suit pas. Malgré toutes les promesses du gouvernement, le coût de la vie devient de plus en plus insupportable pour de nombreuses familles d'ouvriers, de chômeurs ou de retraités.

Et les seules vraies solutions ne résident pas dans des pinaillages sans fin pour diminuer quelques prix, mais dans l'augmentation des salaires, des retraites et des minima sociaux, et bien sûr en donnant à tous un travail qui permette de vivre !

LEADER PRICE : EMPLOIS MENACÉS

François Caillé vient d'intimer aux 5 magasins Leader Price sur 16 n'appartenant pas à son groupe de le rejoindre sous la menace de ne plus les fournir en marchandises avec sa centrale d'achat. Le risque est gros, si les patrons de ces 5 magasins ne s'exécutent pas, de voir ces 5 points de vente être dans l'obligation de fermer leurs portes, avec pour conséquence directe des dizaines de licenciements parmi leurs employés.

La perte de 5 magasins pourrait avoir aussi les mêmes conséquences sociales pour la centrale d'achat qui ne fonctionne qu'au tiers de ses capacités.

Depuis 2010, des dizaines de travailleurs ont ainsi été licenciés par le groupe Caillé, mais aussi par les distributeurs indépendants à Saint Pierre, à Sainte Suzanne et à Saint Benoît.

Pour la CGTR, les travailleurs des Leader Price ne doivent pas faire les frais d'une guerre permanente que se livrent les patrons entre eux pour accaparer le maximum de bénéfices dans le commerce alimentaire. Non aux licenciements !

LICENCIEMENTS FACILITÉS, BAISSSES DE SALAIRES, FLEXIBILITÉ : ON N'EN VEUT PAS !



Le 5 mars, nous étions 1000 dans les rues de Saint Denis, 200 000 au niveau national à manifester contre l'accord scélérat passé entre le Médef, la CFDT, la CGC et la CFTC destiné à faciliter les licenciements, les baisses de salaires et à augmenter la précarité de l'emploi.

Cette action n'a pas suffi à faire reculer le gouvernement qui, sans surprise, a validé le projet pour en faire une loi qui doit être votée au parlement en mai prochain.

Le gouvernement s'active pour mieux faire passer les prochaines charrettes de licenciements annoncées dans tous les secteurs économiques.

La mobilisation doit donc continuer et se renforcer dans les entreprises. D'autres manifestations

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

plus puissantes doivent avoir lieu pour obliger le Médef et le gouvernement complice à remballer leur sale projet !

DES CADEAUX AUX PATRONS...

L'inspectrice des impôts, Anne Bollet, chargée par le ministre des DOM, Victorin Lurel, de réfléchir au dispositif à mettre sur pied pour prendre le relai de la défiscalisation dans les DOM, a rejeté l'idée d'un crédit d'impôt sur les sociétés. Pour elle, « cette mesure serait vaine », car ajoute-t-elle, « les sociétés dans les DOM n'en paient pas. » Seuls 3 à 400 millions d'euros seraient collectés à ce titre dans les quatre départements concernés !

Une déclaration d'une experte qui en dit long sur les cadeaux faits au patronat !

Le gouvernement se casse la tête pour savoir comment aider encore plus les patrons, et dans le même temps réfléchit aux nouveaux sacrifices qu'il entend imposer aux travailleurs.

... FINANCÉS PAR LA POPULATION !

Afin de financer tous ces cadeaux au patronat, le chef du gouvernement Ayrault a annoncé qu'il fallait faire 5 milliards d'économies supplémentaires dans le budget de l'Etat en imposant à chaque ministère une diminution de ses dépenses. En clair, ce qu'il annonce, c'est encore des suppressions d'emplois dans les services publics, de nouvelles mesures anti-sociales.

Inacceptable ! Qu'il aille prendre sur les bénéfices de ses copains du CAC 40 !

LE SERVICE JURIDIQUE DE LA CGTR EST VOUS INFORME QUE :

La CGTR qui défend les salariés victimes des patrons a contraint les patrons ci-après à payer les indemnités suivantes :

- La société d'ambulances 3 T, dirigée par Mr TOISON Fabrice, a été condamnée à verser à deux salariés une somme totale de 44 401,00 euros (heures supplémentaires et rappel de salaire).
- Les transports Carpaye ont été condamnés à verser la somme de 15 237,00 à un salarié pour licenciement sans cause réelle et sérieuse.
- L'ambulancier Calicharanne a été condamné à verser à un salarié la somme de 35 237,00 euros pour licenciement sans cause réelle et sérieuse.
- L'ambulancier Dambreville a été condamné à verser plus de 7000 euros à un salarié pour non paiement des heures supplémentaires
- Mr Virapoulé Laurent (propriétaire de bateaux) a été condamné à payer à sa femme de ménage la somme de 17 257 euros pour la requalification de son contrat de travail. (Par le juge de départage).
- Le transport Grindu a été condamné en Cour d'Appel à payer à un salarié la somme de 8921 euros (dont 400 euros pour manquement à la visite médicale d'un salarié handicapé et diverses indemnités liées à la rupture abusive du contrat de travail.)

De belles victoires contre ces exploiteurs qui prétendaient avoir le bras long... !

Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.

Venez nombreux !

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68